

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

Point 8.10-G de l'ordre du jour provisoire

CD60/INF/10(G)

26 juillet 2023

Original : espagnol

LA SANTÉ ET LES DROITS DE L'HOMME : RAPPORT D'AVANCEMENT

Antécédents

1. Le présent rapport résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre conceptuel sur *La santé et les droits de l'homme* (document CD50.R8) (1, 2) adopté par le 50^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) en 2010. Ce rapport couvre la période d'août 2017 à mars 2023 et s'ajoute au rapport d'avancement présenté lors de la 29^e Conférence sanitaire panaméricaine en 2017 (3). Dans le cadre des activités de coopération technique du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) dans les divers domaines des droits de l'homme, il a été tenu compte de l'exercice de la souveraineté par les États Membres de l'OPS lors de la signature et de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En ce sens, les travaux du BSP sont limités au contexte juridique de chacun des États Membres et sont effectués à leur demande expresse.

Analyse des progrès réalisés

2. Les États Membres ont évoqué l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier dans les six domaines de collaboration technique établis par la résolution CD50.R8 (2). Compte tenu des possibilités financières, le BSP a été prié de promouvoir la collaboration technique et les activités de formation avec différents acteurs ainsi que l'échange de bonnes pratiques.

3. Un travail actif et continu a été mené avec les acteurs concernés, de même qu'un travail interprogrammatique avec les unités techniques correspondantes, les bureaux de pays de l'OPS/OMS et les États Membres. À cet égard, des conseils ont été fournis sur la mise en œuvre des droits de l'homme dans les différents aspects des programmes, des projets et de la planification des activités de l'OPS. Voici les avancées :

a) Intégration des droits de l'homme dans les documents des Organes directeurs de l'OPS sur les questions liées à la santé des populations en situation de vulnérabilité : accès à la santé universelle, parcours de vie sain, mortalité maternelle, déterminants sociaux, maladies non transmissibles, facteurs de risque connexes, etc. En 2018,

- la version finale d'un rapport du BSP sur la situation sanitaire des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) dans la Région a été approuvée, qui analyse les obstacles rencontrés par ces personnes pour accéder aux services de santé et propose des recommandations pour les éliminer (4).
- b) Présentation de rapports et d'avis techniques à des organismes internationaux et nationaux, qui portent en particulier sur l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans la législation, la réglementation et les politiques en matière de santé.
 - c) Appui au renforcement des cadres nationaux et des bonnes pratiques en matière de santé et de droits de l'homme par le biais de réunions, de documents, de publications, de commentaires et d'avis techniques sur les projets de loi, les réformes constitutionnelles, les politiques publiques et l'évolution de la jurisprudence. Les thèmes suivants ont notamment été abordés : les bonnes pratiques en matière de recours, l'accès aux médicaments coûteux et aux technologies de la santé, la situation des migrants, la mort digne et l'euthanasie, la judiciarisation du droit à la santé et la promotion d'autres droits connexes.
 - d) Collaboration avec d'autres organismes internationaux, des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et des acteurs concernés : examen de la Politique-cadre des Nations Unies sur la traite des personnes et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement ; promotion de la ratification de la Convention interaméricaine sur la protection des droits humains des personnes âgées ; et participation au processus d'élaboration du document d'orientation sur la santé mentale, les droits de l'homme et la législation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Organisation mondiale de la Santé.
4. La pandémie de COVID-19 a permis de mieux comprendre l'importance centrale de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la gestion, la réaction et la riposte des États Membres et de l'OPS au regard des situations d'urgence. La pandémie a eu des effets majeurs sur le travail du BSP dans la mesure où elle a permis d'analyser les mesures de santé publique par rapport aux normes relatives aux droits de l'homme, surtout en raison de la nécessité de protéger les populations en situation de vulnérabilité ou exposés à des situations de risque élevé. Cet objectif a été atteint grâce à la fourniture d'avis, d'orientations et d'un soutien technique continu aux États Membres qui en ont fait la demande, ainsi qu'aux organisations internationales et à d'autres acteurs, en ce qui concerne les documents techniques, les déclarations et les prises de position sur les droits de l'homme et les questions liées à la santé et à la COVID-19. Ainsi, le BSP a organisé les activités suivantes et y a participé, de même qu'il a produit et publié les documents suivants :
- a) Forums publics avec des experts internationaux et des parties prenantes régionales sur la relation entre le droit international en matière des droits de l'homme et une réponse de santé publique réussie dans les situations de crise et d'urgence sanitaire. De multiples thèmes spécifiques ont été abordés, parmi lesquels figurent les suivants : les droits des enfants, des femmes, des personnes âgées et des migrants, le droit à la santé et la prévention de la consommation d'alcool.

- b) Séminaires et webinaires sur le droit à la santé et d'autres droits en relation avec la COVID-19 et la vaccination, organisés par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et le Bureau du Rapporteur spécial de la CIDH pour les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
- c) Activités sur le droit à la santé avec l'autorité judiciaire de certains États Membres, les universités de la Région et les centres collaborateurs de l'OMS, tels que l'Institut O'Neill de la faculté de droit de l'Université de Georgetown.
- d) Documents d'orientation, tels que *Promoting health equity, gender and ethnic equality, and human rights in COVID-19 responses: Key considerations* [La promotion de l'équité en santé, l'égalité ethnique et de genre, et les droits de l'homme dans la riposte à la COVID-19 : considérations clés] (5).
- e) Promotion d'approches participatives et inclusives par la sensibilisation auprès des réseaux et des organisations de la société civile représentant les populations en situation de vulnérabilité. En collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un cours sur les droits humains des personnes âgées a été organisé.
- f) Campagnes et événements de communication visant à promouvoir les progrès dans la prise en compte des droits de l'homme et de l'équité en santé, des droits économiques, sociaux et culturels, des droits des enfants et des adolescents et des restrictions de droits pendant la pandémie de COVID-19. Des membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, du Comité des droits de l'enfant et du Comité des droits de l'homme y ont participé.
- g) Promotion de cours et de matériels de formation :
 - i. Série « Droits de l'homme et santé » sur l'ethnicité, la santé mentale, les personnes handicapées, les migrations, les personnes âgées, le tabac, l'environnement et le changement climatique, et une alimentation saine (6).
 - ii. Cours d'auto-apprentissage sur le Campus virtuel de l'OPS sur la santé publique « La santé à partir d'une approche fondée sur les droits de l'homme », afin de renforcer la connaissance et l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme liés à la santé (7).
 - iii. Plate-forme d'information « Migration et santé dans les Amériques », axée sur les droits de l'homme : un système de consultation virtuelle qui cartographie les cadres politiques, juridiques et réglementaires ainsi que les décisions judiciaires pertinentes pour les pays d'Amérique latine (8).
 - iv. Rapport sur les normes et les défis en matière de droits de l'homme liés à l'accès à la santé et à la vaccination de la population migrante dans le contexte de la COVID-19. Il comprend une identification, une analyse et une systématisation des réglementations, des politiques, des programmes et des plans nationaux de santé ainsi que des services pour les migrants, en plus des obstacles auxquels ils sont confrontés.

Enseignements tirés

5. La pandémie de COVID-19 a accéléré les besoins en matière de droits de l'homme et les demandes de coopération technique s'y rapportant. En préparation pour les nouveaux défis et les futures crises et situations d'urgence sanitaire, il est essentiel de renforcer les efforts de coordination intersectorielle pour assurer des réponses efficaces et rapides du BSP dans la Région. Le contenu en ligne s'est avéré une bonne pratique pour améliorer la diffusion et l'accès à l'information sur la santé et les droits de l'homme.

Mesures nécessaires pour améliorer la situation

6. De nombreux États Membres ont continué d'incorporer les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans leurs politiques, législations et pratiques en matière de santé. À cet égard, outre le soutien continu à la fonction que le BSP remplit auprès des organes et des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme et dans le cadre de sa coopération technique, les mesures suivantes sont proposées aux États Membres pour examen :

- a) Veiller à ce que les interventions, les stratégies, les plans, les programmes et les réglementations en matière de santé soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, en particulier celles qui visent la résilience et l'adaptation face aux effets du changement climatique, en accordant une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité, aux conditions d'habitat dans les villes et des établissements humains et aux politiques de planification urbaine et d'aménagement du territoire.
- b) Mettre en commun les informations, les expériences réussies et les bonnes pratiques parmi les États Membres pour la protection des droits de l'homme dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé, en particulier celles concernant les populations en situation de vulnérabilité.
- c) Renforcer la perspective des droits de l'homme lors de la prise de décisions par les pouvoirs législatif et judiciaire des États Membres dans les questions et les affaires liées à la santé et à ses déterminants. Il est recommandé de collaborer à la formulation et à l'adaptation de cadres de réglementation et au renforcement de l'accès à la justice dans les affaires de droits liés à la santé, en mettant l'accent sur les actions de prévention et le recours à des mécanismes non conventionnels de règlement des différends.
- d) Inclure ou renforcer la perspective des droits de l'homme dans les mécanismes de réponse immédiate, alerte précoce et coordination interinstitutionnelle pour la prévention et la gestion des situations d'urgence, des crises sanitaires et des catastrophes naturelles, y compris dans la mise en œuvre de mesures d'urgence, d'interventions et de plans de protection, en mettant l'accent sur les populations en situation de vulnérabilité.

- e) Améliorer la couverture sanitaire universelle et l'accès universel à la santé du point de vue des droits de l'homme grâce aux nouvelles technologies et aux solutions fondées sur la nature. Dans le cadre de l'innovation, examiner la relation entre la santé, ses déterminants sociaux et les droits d'accès à l'information et la protection des données personnelles et les droits numériques.
- f) Renforcer les mécanismes de participation sociale et de consultation ainsi que les capacités des décideurs et des prestataires de services, du point de vue des droits de l'homme, dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques de santé destinées aux populations en situation de vulnérabilité, conformément au Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 (9).

Mesures à prendre par le Conseil directeur

- 7. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport et de formuler les commentaires qu'il jugera appropriés.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. La santé et les droits de l'homme [document CD50/12]. 50^e Conseil directeur de l'OPS, 62^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010. Washington, D.C. : OPS ; 2010. Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/node/36850>.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. La santé et les droits de l'homme [résolution CD50.R8]. 50^e Conseil directeur de l'OPS, 62^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010. Washington, D.C. : OPS ; 2010. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/426/CD50.R8-f.pdf>.
3. Organisation panaméricaine de la Santé. La santé et les droits de l'homme : rapport d'avancement [document CSP29/INF/7]. 29^e Conférence sanitaire panaméricaine, 69^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 25 au 29 septembre 2017. Washington, D.C. : OPS ; 2017. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/34430/CSP29-INF-7-E-f.pdf>.
4. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport du Directeur sur la lutte contre les causes des disparités en matière d'accès et de recours aux services de santé par les personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et trans [document CD56/INF/11, Corr.]. 56^e Conseil directeur de l'OPS, 70^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 23 au 27 septembre 2018. Washington, D.C. : OPS ; 2018. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/49649/CD56-INF-11-f.pdf>.
5. Organisation panaméricaine de la Santé. Promoting health equity, gender and ethnic equality, and human rights in COVID-19 responses: Key considerations. Washington, D.C. : OPS ; 2020. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/52058>.

6. Organisation panaméricaine de la Santé. Série « Droits de l’homme et santé ». Washington, D.C. : OPS. Disponible sur : <https://iris.paho.org/browse?value=Derechos%20Humanos%20y%20Salud&type=serie>.
7. Organisation panaméricaine de la Santé. Campus virtuel de santé publique. Cours d’auto-apprentissage « La salud desde un enfoque de derechos humanos ». Washington, D.C. : OPS. Disponible sur : <https://www.campusvirtualsp.org/es/curso/la-salud-desde-un-enfoque-de-derechos-humanos-2022>.
8. Organisation panaméricaine de la Santé. Migration and Health in the Americas. Information Platform on Health and Migration. Washington, D.C. : OPS. Disponible sur : <https://www.paho.org/en/migration-and-health-americas>.
9. Organisation panaméricaine de la Santé. Programme d’action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 : Un appel à l’action pour la santé et le bien-être dans la Région [document CSP29/6, Rev. 3]. 29^e Conférence sanitaire panaméricaine, 69^e session du Comité régional de l’OMS pour les Amériques ; du 25 au 29 septembre 2017. Washington, D.C. : OPS ; 2017. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/34460/CSP29-6-f.pdf>.
